Info-Flash

Santé Sécurité Environnement

Mardi 11 novembre 2026
Numéro 2026 – SSE 21

⇒ Nouvelle version 4.3.0 de SEIRICH

En octobre 2026, l'INRS a publié une nouvelle version de SEIRICH qui a pour but :

- **d'ajouter et de modifier les informations relatives aux substances** (VLEP, SVHC, restriction d'utilisation, perturbateur endocrinien, fiches toxicologiques et ajout MiXie),
- **d'ajouter de nouveaux Agents Chimiques Emis** (notamment les poussières émises lors de l'usinage ou du ponçage des métaux, les fumées émises lors de la fusion d'aciers ou encore les poussières émises lors du ponçage de peintures),
- **d'améliorer de manière générale le logiciel** (modification de la page web Repérage, optimisation du fonctionnement et de la sauvegarde, amélioration de la sécurité et ajout d'un message d'information permanent en haut des écrans pour alerter sur le travail en réseau, amélioration du filtre de recherche, possibilité d'ajouter un CAS ou Ce à une substance déjà créée, amélioration de l'analyse de la FDS, possibilité d'un export unique, ajout d'une notice de poste multiproduits, amélioration des filtres CMR, etc).

A noter : L'INRS a fait savoir que la Hotline informatique, gérée par son prestataire, ne serait pas reconduite en 2027. Cela signifie que SEIRICH sera toujours mis à jour par l'INRS et que l'INRS sera toujours joignable pour des problèmes d'utilisation du logiciel mais qu'il n'y aura **plus d'aide informatique pouvant être apportée par le prestataire**. Cela concerne notamment la perte de données : si l'entreprise perd ses données, l'INRS ne pourra plus les récupérer, cette manipulation étant seulement réalisable par la Hotline informatique.
Pour éviter d'être confronté à cette problématique, il est recommandé **de travailler en local (hors réseau)** car la plupart des problèmes informatiques viennent d'un travail en réseau. L'INRS encourage également à faire une sauvegarde régulière des données.

Enfin, aucune évolution métier du logiciel n'est prévue pour 2027 mais tous les tutoriels seront actualisés, aussi bien sur le site de l'INRS que sur YouTube, en 2027.

⇒ Livret de sinistralité AT/MP 2025 du comité technique national de la métallurgie

Le livret de sinistralité 2025 des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles du Comité technique national des industries de la métallurgie (CTN A) est disponible :

- La **tendance à la baisse des accidents du travail** du CTN A continue de s'observer en 2025 avec 39 289 accidents du travail (contre 40 161 accidents du travail en 2024). L'indice de fréquence accidents du travail du CTN A pour 2025 est de 22. Les risques à l'origine de ces accidents restent principalement les manutentions manuelles (54%). Les décès baissent également à hauteur de 6,8% en 2025 dont 60% sont liés à des malaises (contre 64% en 2024).
- S'agissant des **maladies professionnelles**, elles **augmentent** de 2,3% en 2025 soit 6 379 maladies professionnelles, contre 6 237 maladies professionnelles en 2024.
- Les **accidents du trajet** restent à un **niveau constant** soit 6 265 accidents de trajet en 2025, contre 6 225 accidents du trajet en 2024.

Nous tenons à votre disposition ce livret de sinistralité.

Plateforme Juridique Inter CST UIMM
Espace WAGNER - Bât A2 - 2ème étage - 10 Rue du Lieutenant Parayre - 13290 Aix-en-Provence
Contactez-nous : 04.42.27.32.75 - labro@uimmpjsud.fr
https://www.plateformejuridiqueuimm.fr/